



Condos Habitat Sainte-Foy

Procédure en cas d'incendie

Si un incendie se déclare, votre premier réflexe doit être de **quitter les lieux** et de suivre le **Plan d'évacuation** établi par votre Syndicat.

Si vous détectez un incendie (odeur de fumée, crépitement) :

déclenchez le système d'alarme ;

quittez l'immeuble immédiatement ;

avisez le service d'incendie au **9-1-1** à partir d'un endroit sécuritaire.

Notre système d'alarme avise seulement les occupants et non les pompiers.

Plan d'évacuation :

Lorsque vous entendez l'alarme, dirigez-vous vers l'extérieur par la sortie la plus proche si cette sortie est accessible. Sinon, empruntez l'autre porte.

Rendez-vous **au point de rassemblement** et vérifiez s'il manque quelqu'un à l'appel. Assistez les personnes qui en auraient besoin.

Ne retournez pas à l'intérieur pour sauver une personne, un animal ou pour récupérer des effets personnels et attendez les pompiers.

Si c'est impossible de sortir de la pièce, **signalez votre présence à la fenêtre** avec un drap, une serviette ou un autre objet. Les pompiers viendront vous chercher.

Marchez à quatre pattes sous la fumée pour éviter de respirer les **gaz nocifs**.

Si vos vêtements prennent feu, **arrêtez, allongez-vous au sol et roulez-vous par terre**.